Groupement Départemental des Services publics et de santé

Retraite par points : public et privé tous perdants !

Refuser le projet de régime unique de retraite par points de Delevoye :

⇒ **C'est refuser de travailler plus longtemps,**

⇒ **C'est refuser la baisse de 30% en moyenne des pensions.**

Notre système de retraite, malgré les nombreuses attaques qu'il a subies, **demeure un rempart solidaire contre les crises économiques et la misère.**
Dans le privé en retenant les 25 meilleurs années pour le calcul, c'est exclure les 17 mauvaises.
De plus, lorsque l'on sait qu'un salarié sur deux qui fait valoir ses droits à la retraite n'est déjà plus en activité, cela sous entend que ce ne sont pas les dernières années qui seront les meilleurs.
Le calcul par points, sur toute la carrière et sur les seules périodes travaillées va forcement pénaliser tout le monde et toutes les générations.

Notre système actuel par répartition avec l'ensemble de ses régimes doit être maintenu et amélioré **pour augmenter les pensions de tous les travailleurs et revenir à un âge légal de départ à 60 ans à taux plein. Les jeunes attendent de prendre notre place au travail.**
C'est possible en refusant les suppressions d'emplois, en défendant les services publics, en luttant contre la précarité et le chômage de masse, en exigeant l'augmentation des salaires et du point d'indice des fonctionnaires, en appliquant l'égalité Femmes-Hommes ou bien encore en annulant les exonérations de cotisations sociales et en taxant le grand capital.

Le gouvernement pointe du doigt les 42 régimes spéciaux alors que leur déficit ne représente que 2 % du montant total des retraites...Certains sont même excédentaires de plusieurs milliards.
Il cherche plutôt à faire main basse sur le pactole

Dans le Privé

Dans le **régime actuel**, pour un salarié non-cadre né en 1961 après 42 ans de travail, son taux de remplacement sera de **73 % de son dernier salaire**.
Dans le **système par point**, un salarié non-cadre né en 1990, après 42 ans de travail, percevra **56 % de son dernier salaire**.

Dans la fonction publique

Dans le **régime actuel**, pour un agent de catégorie B né en 1961 après 42 ans de travail, son taux de remplacement sera de **64 % de son dernier salaire**.
Dans le **système par point**, un agent de catégorie B né en 1990, après 42 ans de travail, percevra **51 % de son dernier salaire**.

La retraite, ça nous concerne tous, c'est maintenant qu'il faut s'informer et agir !

Ensemble, pour faire renoncer le gouvernement, construisons la grève interprofessionnelle dans l'unité à partir du 5 décembre 2019.

MANIFESTATION PLACE DU PALAIS DE JUSTICE:

JEUDI 5 DECEMBRE 2019

A 14h30

A CHAMBERY